

**Conseil d'administration n° 14
séance du 16 mars 2022**

**Délibération n° 2022-03.05 relative à la tarification du Mastère spécialisé
Defense and Security in Space (DefSIS)**

*Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air (article R. 3411-121.),
Vu le décret n° 2021-862 du 30 juin 2021 tirant les conséquences du changement d'appellation de l'armée de l'air et modifiant l'appellation de l'École de l'air,*

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve l'ouverture en formation continue du Mastère spécialisé Defense and Security in Space (DefSIS), et sa tarification, à hauteur de (prix de lancement) :

- **9 000 € nets de TVA** pour les officiers de l'Armée de l'air et de l'espace (ou exerçant une mission dans une unité de l'AAE),
- **10 500 € nets de TVA** pour les autres individuels ;
- **15 000 € nets de TVA** pour les professionnels, entreprises et autres administrations.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : **22**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Absent : **2**

Le Président du Conseil d'administration,

